



LE SERVICE DE PLACEMENT PUBLIC

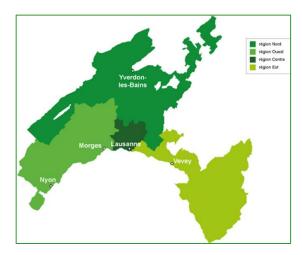
Direction générale de l'emploi et du marché du travail DIRECTION INSERTION PROFESSIONNELLE ET PLACEMENT

canton de

Des plateformes régionales au service de l'économie des régions

4 pôles de recrutement répartis dans les 4 régions du canton

- Région Centre : ORP de Lausanne, Prilly et Echallens
- Région Nord : ORP d'Yverdon et Payerne
- Région Est : ORP de Pully, Riviera et Aigle
- Région Ouest : ORP de Morges et Gland



Nos réalisations 2024

- 25'000 places vacantes, dont 14'000 soumises à l'obligation d'annonce
- 2'750 visites, dont 1'900 auprès de nouvelles entreprises
- 150'000 candidat.es dont le profil est publié sur Job-Room
- Développement de prestations pour les entreprises, conseils et mise en place de mesures
- Mise en place d'événements de speed recruiting forum emplois
- Organisation de rencontres thématiques avec des employeurs

Présentation Marketing romand 02.04.2025

2

canton de Canton

L'obligation d'annonce

- ✓ Son introduction en 2018 renforce les liens avec les entreprises
- ✓ Une opportunité pour les personnes inscrites dans les ORP
- ✓ Un gain de temps pour les entreprises
 - Une annonce rapide en ligne
 - Propositions de candidats dans les 48h
- ✓ Check-up 2025 => les professions du marketing concernées => **les cadres**

canton de Canton

Obligation d'annoncer les places vacantes art. 121a Cst

L'essentiel:

- Consulter la liste des professions soumises à l'obligation d'annonce sur <u>Check-Up 2025</u>
- Utiliser le référentiel intercantonal romand vous aider à chercher des professions

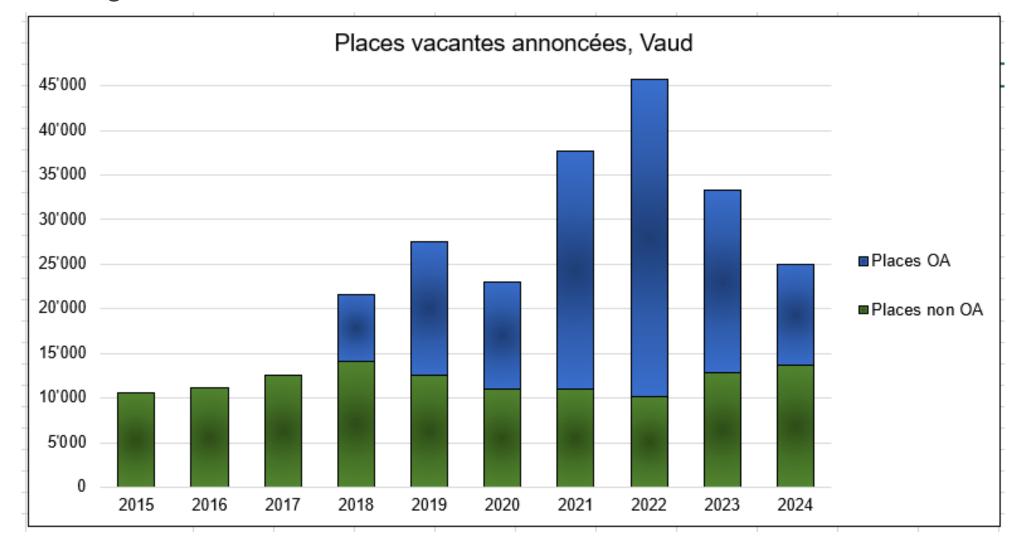


- Annoncer rapidement votre place vacante directement sur <u>travail.swiss</u> auprès du Service aux entreprises de votre région
- Interdiction de publication de 5 jours ouvrables
- Proposition de candidat-e-s par votre Service aux entreprises dans les 3 jours ouvrables suivant l'annonce ou par l'unité centralisée spécialisée dans les profils soumis à obligation d'annonce

Les exceptions :

- Place vacante pourvue par un·e employé·e qui travaille depuis + de 6 mois dans l'entreprise
- Place pourvue par un membre de la famille d'une personne autorisée à signer au nom de l'entreprise
- Engagement de 14 jours civils
- L'employeur trouve et engage un-e candidat-e inscrit-e auprès d'un ORP (profil publié sous travail.swiss)

L'obligation d'annonce



Canton de Variation de Variatio

La DGEM partenaire des entreprises

- ✓ Un important réseau de diffusion des offres d'emploi
- ✓ Un accès à la plus grande base de données de Suisse
- ✓ Des services sans coûts supplémentaires
- ✓ Disponibilité à court terme des candidat.es
- ✓ Publication des profils anonymes sur Job-Room
- ✓ Possibilité de contacter les candidat.es en direct via un login
- ✓ Services en ligne complétés par le conseil de spécialistes en recrutement
- ✓ Partenariat : échanges soutien suivi placement

Canton de

Contact du service aux entreprises cantonal

Une place vacante à annoncer ?

- saisie sur Job-Room Publier un poste vacant

Des informations sur le processus de recrutement ?

- contacter l'ORP de votre région Adresses

Des informations sur l'obligation d'annonce :

- Contacter notre Unité centralisée au <u>service-entreprises.dipp@vd.ch</u> ou 021 316 50 50

Présentation Marketing romand 02.04.2025

Canton de Variation de Variatio

La DGEM au service des entreprises

FILM: Le service de placement public du canton de Vaud

Présentation Marketing romand 02.04.2025



Un grand merci pour votre attention

